

<b>Objectifs</b>	Savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité liées aux techniques d'effraction cutanée et perçage corporel
<b>Prérequis</b>	<i>Aucun</i>
<b>Obligations réglementaires</b>	<i>Arrêté du 12 décembre 2008 – article r-1311-3 du code de la santé publique</i>
<b>Public visé</b>	Toute personne souhaitant pratiquer les techniques de maquillage longue durée, tatouage et perçage corporel
<b>Evaluation</b>	Évaluation théorique sous forme de questionnaire à choix multiples, test de lavage des mains
<b>Nombre de participants</b>	De 2 à 9 participants en formation pratique
<b>Date (selon calendrier)</b>	Voir devis
<b>Lieu</b>	Centre de formation Sublima, 3 rue du Plat, 59000 LILLE
<b>Modalités et moyens pédagogiques</b>	Présentation théorique et mise en situation (scénarios pédagogiques), ordinateur, vidéoprojecteur, fiches annexes, matériaux et produits d'entretien
<b>Documents remis</b>	Attestation de formation

---

## MÉTHODE

---

**Compétence 1 :** Rappel des réglementations relatives au maquillage permanent, tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage

**Compétence 2 :** Généralité d'anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.

**Compétence 3 :** Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.

Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbiennes cutanéomuqueuses)

- Préparer la zone à tatouer ou à percer
  - Antiseptiques et désinfectants
  - Spectres d'action et modalités d'utilisation
  - Pourquoi désinfecter ?
  - Comment ?
  - Avec quel matériel ?
- Nettoyage des locaux et du poste de travail

**Compétence 4 :** Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment

- Agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouages et de perçage.
- Mécanisme de l'infection, facteurs de risque
- Mode de transmission
- Précaution et contre-indications liées à la réalisation de l'acte
- Risques allergiques

**Compétence 5 :** Stérilisation et désinfection du matériel réutilisable thermosensible

- Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés
- Traçabilité des procédures et des dispositifs

**Compétence 6 :** Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

**Compétence 7 :** Gestion et élimination des déchets

**Compétence 8 :** Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)

**Compétence 9** : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsies pour un geste de tatouage ou de perçage

- Connaître la procédure d'hygiène des mains
- Savoir utiliser des gants notamment stériles
- Savoir préparer le poste de travail
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile et l'organiser
- Savoir préparer et utiliser un champ stérile
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôle de stérilisation
- Question / Réponse

Validation de la formation module hygiène et salubrité : examen théorique et pratique

---

**JOUR 1 – 7 heures**

---

Module de formation théorique

- Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.
- Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.
- Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.

Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbiennes cutanéomuqueuse).

Préparer la zone à tatouer ou à percer. Antiseptiques et désinfectants : Spectres d'action et modalités d'utilisation.

Pourquoi désinfecter ? Comment ? Avec quel matériel ? Nettoyage des locaux et du poste de travail

- Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment : agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage. Mécanisme de l'infection, facteurs de risque ; Modes de transmission ; Précaution et contre-indications liées à la réalisation de l'acte ; Risques allergiques

---

**JOUR 2 – 7 heures**

---

Module de formation théorique

- Unité 5 : Stérilisation et désinfection Du matériel réutilisable thermosensible ; Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ; Traçabilité des procédures et des dispositifs
- Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.
- Unité 7 : Gestion et élimination des déchets

---

**JOUR 3 – 7 heures**

---

Module de formation pratique

- Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)
  - Unité 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsies pour un geste de tatouage ou de perçage ; Connaître la procédure d'hygiène des mains ;  
Savoir utiliser des gants notamment stériles ;  
Savoir préparer le poste de travail ;  
Savoir préparer le matériel notamment stérile et l'organiser ;  
Savoir préparer et utiliser un champ stérile ;  
Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.
- Questions / Réponses
- Validation de la formation : examen théorique et pratique